

**ODONNANCE N°98-019/P-RM** Portant création de la direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°98-051 du 03 août 1998 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ;

Vu le Décret N°97-263/P-RM du 13 septembre 1997 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu le Décret N°97-282/P-RM du 16 septembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour Suprême entendue ;

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

**ORDONNE :**

**ARTICLE 1ER** : Il est créé un service central dénommé Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

**ARTICLE 2** : La Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale dans le domaine du commerce et de la concurrence et la mise en oeuvre de cette politique.

A ce titre, elle est chargée notamment de :

- organiser, développer et appuyer les activités de promotion commerciale en vue d'accroître leur rôle dans le développement économique et social du pays ;

- élaborer la réglementation en matière de commerce et de concurrence en relation avec les autres structures compétentes;

- veiller à l'application de la réglementation nationale et internationale en matière commerciale et de concurrence.

**ARTICLE 3** : La Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence est dirigée par un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du ministre chargé du Commerce.

**ARTICLE 4** : Un décret pris en Conseil des Ministres fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

**ARTICLE 5** : La présente Ordonnance abroge l'Ordonnance N°82-11/P-RM du 1er juin 1982 portant création de la Direction Nationale des Affaires Economiques.

**ARTICLE 6** : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

**Bamako, le 20 Août 1998**

**Le Président de la République,**

**Alpha Oumar KONARE**

**Le Premier Ministre,**

**Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Ministre de l'Industrie,  
du Commerce et de l'Artisanat,**

**Madame Fatou HAIDARA**